

SAINT-PREX La commune et la coopérative d'habitation Cité Derrière ont dévoilé le résultat du concours d'architecture pour un immeuble multigénérationnel.

«Vivre ensemble» un nouveau centre

DIDIER SANDOZ

dsandoz@lacote.ch

Près de 200 Saint-Preyards se sont pressés lundi soir dans une salle du complexe du Vieux-Moulin. La Municipalité et la coopérative d'habitation Cité Derrière y présentaient le lauréat du concours d'architecture. Le jury, réuni par le Nyonnais François Z'Graggen a désigné Ivo Frei de l'Atelier Niv-o avec son projet «Vivre ensemble». L'architecte lausannois a imaginé un long bâtiment. Malgré sa dimension, l'édifice devrait maintenir une vue en direction du Léman à travers ce terrain qui fut autrefois une gravière.

Les experts soulignent que «Vivre ensemble» propose des avantages déterminants au quartier et à sa population: une place arborisée qui permet les rencontres, une garderie et un petit commerce qui animeront cet espace et profiteront de son ombre, et enfin un immeuble d'habitation longiligne nord-sud qui abrite les petits, les aînés et les familles.

La ruée vers les futurs logements

Celles-ci semblent d'ailleurs déjà s'être appropriées le projet. Lundi soir, à peine les discours terminés, une bonne partie de l'assistance s'est rué sur les plans du projet primés, cherchant à s'adjuger un des 17 appartements qui y sera proposé. «C'est un peu précipité, car on n'en est qu'à l'avant-projet», constate le syndic Daniel Mosini, qui invite néanmoins ses concitoyens à manifester leur intérêt par écrit, soit auprès de la commune, soit auprès de la coopérative. Car si le projet avance relativement vite, il faudra tout de même attendre jusqu'à 2014 pour voir entrer les premiers locataires au Clos du Ceri-

sier, du nom de ce site, voisin de l'ancienne scierie.

«Selon notre plan directeur communal, ce secteur est un pôle d'intérêt à valoriser, jusqu'à en faire un centre secondaire de la localité», rappelle le syndic. D'où l'idée d'installer, sur l'essentiel du rez-de-chaussée, une crèche-garderie pour 60 enfants, ainsi qu'un commerce. L'acquisition des deux parcelles – fusionnées depuis – remonte à 2006. «Elles étaient nécessaires pour pouvoir réaliser la sortie sud du passage sous-voies»,

«Il s'agit d'un pôle d'intérêt à valoriser, jusqu'à en faire un centre secondaire de la localité.»

DANIEL MOSINI
SYNDIC DE SAINT-PREX

rappelle l'ancien syndic Günter Dauner. Rapidement, les autorités ont décidé de valoriser ce terrain en tentant de répondre – très partiellement – à la pénurie de logements de la région.

«La Municipalité a préféré ne pas être promoteur, mais souhaite garder un certain contrôle sur les locations», indique Daniel Mosini. C'est une des raisons du mandat confié à la coopérative Cité Derrière. «Nous ne faisons pas de gestion, mais les communes ont d'office un siège à notre conseil d'administration», précise Philippe Diesbach, président de Cité Derrière. ○



Les architectes ont imaginé un long bâtiment sur ce terrain qui était autrefois une gravière. La vue sur le Léman est dégagée. ATELIER NIV-O

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION

17 APPARTEMENTS
9 appartements protégés
8 appartements à prix coûtant

SOUS-SOL
1 garage souterrain
caves et locaux techniques
1 local concierge
1 buanderie

REZ-DE-CHAUSSÉE
1 garderie destinée à plus
de 60 enfants (âge préscolaire)
1 salle communautaire pour
les logements protégés

1 petit commerce: épicerie
/boulangerie /tea-room

1^{ER} ÉTAGE
Logements protégés
8 x 2,5 pièces
1 x 3,5 pièces
1 buanderie

2^E ÉTAGE
A prix coûtants 4 x 3,5 pièces
en duplex
1 x 4,5 pièces en duplex
1 x 3,5 pièces
2 x 4,5 pièces.



Le syndic de Saint-Prex, Daniel Mosini, en compagnie de Philippe Diesbach, président de la coopérative Cité Derrière, et de François Z'Graggen, président du jury du concours d'architecture. AUDREY PIGUET

DES COOPÉRATIVES EN MAL DE TERRAINS ET DE PROJETS

Des fonds à foison qu'on ne sait pas où investir. Telle est la situation inédite dans laquelle évoluent certaines coopératives d'habitation. C'est le cas de la SCHL, société coopérative d'habitation de Lausanne. Il faut préciser que, comme son nom l'indique, cette entité a limité son rayon d'action à la capitale vaudoise et à sa ceinture directe, de Lutry à Saint-Sulpice en passant par Epalinges.

«Le problème est dans le foncier», s'accordent à reconnaître les responsables des coopératives et les élus. «Le prix du terrain fait souvent capoter les projets tels que nous les entendons, constate Grégoire Andenmatten, chef technique à la SCHL. Nous cherchons à proposer des logements à loyers modérés, voire subventionnés selon les politiques locales propres aux communes.»

Il rappelle que, même s'il s'agit d'une coopérative, la SCHL n'a pas de recettes miracles pour construire moins cher. «Et du rendement, nous en avons aussi besoin pour développer de nouveaux projets, même si ce n'est pas autant qu'avec des promoteurs immobiliers sur le marché libre.»

Son confrère Philippe Diesbach, président de Cité Derrière, n'évoque guère de problèmes liés à des excès de liquidités. «Dès la constitution de cette coopérative, nous nous sommes montrés actifs à travers tout le canton. Nous pouvons aujourd'hui afficher notre expérience et les communes viennent nous chercher.» C'est ainsi qu'après des réalisations à Nyon, on retrouve cette structure à Borex pour réaliser le quartier En Pétaney, à Prangins, et bientôt à Gland et aux Tattes-d'Oie, à Nyon. «Nous ne sommes pas des promoteurs, mais des constructeurs», lance Philippe Diesbach qui précise que son entité ne propose plus guère de logements subventionnés, mais essentiellement des appartements à prix coûtant et des logements protégés.

La croissance semble donc assurée pour les coopératives d'habitations. «Si on en croit les récentes promesses électorales, tout le monde veut réaliser des logements. Nous ne manquerons pas de travail», remarque malicieusement le président de Cité Derrière.